

## ATTESTATION DE REUSSITE

### **Au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques en centre de vacances**

(Arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques en accueils collectifs de mineurs)

Je soussigné (nom, prénom) : .....

titulaire du  
diplôme : .....

numéro de diplôme : ..... date de délivrance : .....

atteste que Mlle/Mr : .....né(e) le : .....

demeurant à : .....

.....

#### **a réussi le test.**

Test réalisé :  sans brassière de sécurité     avec brassière de sécurité

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants :

- Brevet National De Sécurité Aquatique (BNSSA)
- Diplôme d'État de maître nageur sauveteur (DE de MNS)
- Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N.) ou tout autre BE des spécialités nautiques considérées

Ce document atteste la réussite du mineur à :

1. effectuer un saut dans l'eau,
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes,
4. nager sur le ventre pendant vingt mètres,
5. franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Fait à : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'examineur